

Sénat – 23 juin 2025 – 17h

Gouvernance territoriale, décentralisation et fiscalité locale

Julien Aubert, président de l'Institut Valmy, accueille les participants et passe la parole aux trois invités.

Jean-François Vigier, vice-président de la région Ile-de-France

Je suis le maire d'une commune de l'Essonne, située à 25 kilomètres d'ici, au sud-ouest de Paris. Je termine mon troisième mandat et je suis conseiller régional, comme vous l'avez indiqué. Je préside le groupe UDI à la région, donc je fais partie de la majorité de Valérie Pécresse. Et je suis très heureux évidemment ce soir de porter sa voix. Si vous le permettez, par contre ce soir, je ne m'exprimerai pas en tant que vice-président de l'association des maires de France. Je le ferai évidemment en tant que conseiller régional.

J'ai lu effectivement le rapport produit par Valmy. Evidemment, j'ai plein de points de désaccord avec vous, mais je pense qu'on aura l'occasion de les aborder. Le premier point sur lequel j'ai réagi quand je l'ai lu, c'est que vous abordez la question des communes, des départements, des régions, un peu comme si c'était les mêmes territoires, comme si les communes étaient les mêmes, comme si les départements étaient également les mêmes.

Et il en va de même pour la pour les régions. Mais en fait, chaque commune a son histoire personnelle, vit sur un territoire spécifique, rural, urbain, périurbain, et il en est de même des départements et. Je pense qu'effectivement, on ne peut pas comparer deux collectivités, deux communes, deux départements ou deux régions.

Je vais prendre l'exemple tout de suite des régions puisque je suis conseiller régional. Et je vais prendre l'exemple des transports. On est dans la région qui comprend 95 des 100 gares les plus importantes du pays. On est dans une région qui a le réseau de transports en commun le plus important d'Europe. Si je le compare à la Bourgogne-Franche-Comté, qui elle, a une densité en dessous de celle de l'Afrique du Sud et un PIB par habitant en dessous de la Grèce, on ne peut pas imaginer que ces deux collectivités se gèrent de la même façon. Ou aient exactement les mêmes compétences ? Parce que ce sont des régions.

Et c'est sur la base de cette réflexion, de ce constat, qu'avec Valérie Pécresse, nous avons voulu produire ce rapport, que j'ai eu l'honneur de rapporter pour elle, en septembre 2023 devant l'hémicycle d'Île-de-France. Quel a été le débat ? Il y a ce constat déjà que les régions, chacune dans leur territoire, ne peuvent pas gérer correctement la vie de leurs concitoyens, Parce qu'elles ont des spécificités propres, qui s'appuient sur l'économie, sur le social, sur le sociétal, sur l'histoire même du territoire, sur sa géographie.

Tout simplement parce que les compétences sont uniformes, de Dunkerque à Marseille. Et il se trouve qu'un outil a été donné aux régions par le législateur. Cet outil, c'est la loi 3DS qui l'a instituée. Une possibilité d'ailleurs qui est un peu passée sous les radars au moment où le législateur a travaillé et adopté la loi, c'est cette capacité pour une région de s'estimer en différenciation, en situation différente avec d'autres régions ou avec une autre région.

Et ayant fait ce constat, de pouvoir demander à l'État des compétences supplémentaires qui lui paraissent extrêmement utiles. Pour rendre le service public à ses concitoyens. Et en Île-de-France, on a identifié plein de secteurs dans lesquels, aujourd'hui, la région n'est plus en mesure de rendre ce service de qualité à nos concitoyens : les transports, la santé, les lycées, la sécurité dans les transports.

Bref, tout un tas de domaines pour lesquels, On a décidé de produire un document et d'essayer de dresser un tableau le plus complet possible de ces compétences qui nous font défaut aujourd'hui, en s'appuyant sur la loi 3DS. Nous avons donc travaillé 10 mois au sein d'un groupe de travail, au sein d'une commission qui nous a accueillis. On a auditionné des élus, des administrations, des entreprises, des organismes divers.

Est né de cette réflexion, de ce travail, ce fameux document qui s'appelle « Pour un choc de décentralisation », que nous avons adopté en septembre 2023 dans l'hémicycle régional. Et à la suite de cette adoption, nous avons, comme le dit la loi, transmis ce document très officiellement par un courrier de la présidente au Premier ministre, à l'époque la Première ministre. Et dès lors, la loi indique, que l'État a un an pour apporter une réponse à la région qui l'a saisie avec cette délibération. Alors, le principe c'est de dire « lâche prise ». Puisque, en fait, aujourd'hui, l'État est glouton, l'État est partout, l'État veut tout faire. Alors sur ces trois compétences régaliennes que sont la sécurité, la justice, l'éducation, il les remplit mal. Il remplit mal son rôle. Par contre, il contrôle tout, il réglemente tout, il vient contrôler les collectivités a priori, a posteriori.

Il y a de l'État dans toutes les décisions que nous prenons. On subit une avalanche de normes, de règlements. Certains viennent contredire le précédent alors que le précédent n'est pas encore rentré en fonction. Nous pouvons être plus efficaces si nous avons ces compétences. Donc lâchez prise et permettez-nous d'exercer donc ces 40 compétences que nous avons proposées. Alors effectivement, à la suite de cette délibération, j'ai pris mon bâton de pèlerin, je suis allé rencontrer les services de l'État, des parlementaires.

J'ai même, dans cette même salle, participé à une réunion à l'époque, présidée par Françoise Gatel, qui était celle de la commission des collectivités, qui rendait compte effectivement de la mise en place de la loi 3DS. Et on a pu malheureusement estimer à regret que l'État n'avait pas donné de réponse à notre rapport. Et ce silence de l'État a quelque chose de gênant au regard du travail qui a été effectué. Et en tout cas, nous avons la conviction qu'aujourd'hui,

Il faut un choc de décentralisation pour permettre aux collectivités locales de s'exprimer librement. Parce que derrière tout ça, c'est la qualité de vie de nos concitoyens, la qualité du service public que nous offrons. Et si je prends un seul exemple, celui de la santé, on a vu pendant la crise COVID que les premiers mois, ce sont les régions qui, avec d'autres collectivités locales, ont été dans la réactivité.

Pour terminer, je dirais juste qu'il y a eu une proposition emblématique dans ce rapport qui a fait beaucoup parler d'elle, c'est la régionalisation du SMIC dans sa fixation de son montant.

Évidemment, on a beaucoup écrit sur cette mesure. Pourtant, en Île-de-France, là où le niveau de vie est si cher, où la vie est si chère, il nous paraîtrait normal, que la région puisse, en partenariat avec les organisations syndicales et patronales, fixer le prix du SMIC, car forcément le coût de la vie n'est pas le même que dans bien d'autres régions françaises. Voilà ce que je pouvais dire en tout cas pour introduire ce sujet.

Sébastien Chenu, député du Nord

Bravo pour le travail effectué. D'abord, moi j'ai trouvé ça passionnant, j'ai trouvé ça, Très riche. J'ai trouvé que le rapport qui nous a été proposé concernait proposait beaucoup de choses très concrètes, de pistes très concrètes de réflexion. Il y a des pistes de consensus et elles sont larges en ce qui me concerne, en ce qui concerne le Rassemblement national et le travail qui est produit, même si il y a aussi des différences ou des nuances sur un certain nombre de points. On pourra parler par exemple de la limitation, je crois, de l'âge pour l'élection, je crois, des conseillers régionaux.

De tous les élus je crois. Évidemment, me heurtent un peu, non pas que j'ai envie de devenir élu jusqu'à 75 ans, mais je considère que fondamentalement, ça ne rentre pas dans le jeu démocratique, ça a eu peur de décider. Mais enfin, globalement, les propositions qui sont faites me semblent aller dans le bon sens. L'enjeu, lequel est-il d'abord, c'est de prendre une réflexion de fond sur quelque chose qui est un peu en panne. La décentralisation, les Français nous le disent, enfin nous le disent-ils ne parlent pas de ça tous les matins, en tout cas les élus.

En particulier nous le disent, il y a une dynamique qui est un peu essoufflée, il y a des enjeux qui ne sont pas traités et il y a des conséquences qui sont évidemment ennuyeuses. D'abord ceux d'une complexité, d'une complexification qui est insupportable, qui est continue, qui a besoin, et vous en faites la démonstration, d'avoir de répondre par des pistes de clarification sans vision. très large, mais surtout c'est très décourageant d'abord pour le citoyen de s'engager. Aujourd'hui, la situation que nous connaissons, elle décourage les citoyens de pouvoir s'engager dans l'action publique.

Elle est source d'inégalités, d'inégalités territoriales, on pourra aussi en parler. Elle est source de fantasmes, tu l'as évoqué Julien, sur le nombre d'élus. Mais la situation n'est pas satisfaisante et on pense évidemment qu'il faut passer à un autre palier en ce qui concerne effectivement la décentralisation. Nous, notre vision, elle est finalement, c'est les trois blocs auxquels nous croyons. C'est-à-dire le premier, c'est la commune qui est le cœur de la proximité et tout ce qui peut relever d'une commune, d'une décision communale, doit être attribué à la commune.

C'est-à-dire lui restituer un maximum de compétences avec évidemment, de l'autre côté, la capacité à les mettre en œuvre. lui déléguer, en tous les cas s'opposer à des délégations forcées. Les maires doivent pouvoir aussi refuser un certain nombre de délégations, donc on peut les obliger à prendre. Et puis évidemment s'opposer à tout ce qui est suppression ou fusion obligatoire. On pense que par exemple le

référendum local doit être un outil et peut être beaucoup plus utilisé en ce qui concerne cette capacité à faire vivre la commune.

La commune s'appuyant sur évidemment les structures intercommunales. Donc on pense qu'elles devraient avoir pour logique une solidarité intercommunale assumée, c'est-à-dire une intercommunalité dépolitisée. Ça fait aussi partie des pistes de Valmy. Avec des compétences qui sont limitées par la loi, avec là aussi un arrêt des transferts forcés, des transferts de compétences forcés. Ça, c'est le premier bloc. Le deuxième bloc, c'est évidemment département, conseil départemental.

L'échelon régional nous semble peu pertinent dans ce qu'il aime. Je suis conseiller régional et je m'aperçois que non seulement la majorité. L'immense majorité des délibérations sont évidemment votées à l'unanimité. Il y a très peu de différences entre la gestion d'une région par Mme Péresse et Mme Delga, mais pour une simple et bonne raison : ce sont des fléchages budgétaires, techniques, sans grands enjeux politiques au sens premier du terme.

Il y a des petites différences d'habillage, souvent sur la culture ou l'écologie d'ailleurs. Mais la réalité, c'est que c'est un outil de coordination, un outil de planification. un outil de planification qui peut être d'ailleurs stratégique. Mais nous, nous considérons qu'effectivement, la région devrait être animée par un conseil territorial élu dans son canton. Fini les binômes incompréhensibles, probablement un peu démagogiques, mais qui permettraient aux élus du département de siéger selon un temps à définir en format régional pour traiter les grandes affaires de la région. Ça c'est le deuxième bloc. Et puis le troisième, c'est toujours évidemment l'État. L'État qui doit maintenir l'unité nationale, planifier, aménager le territoire avec les compétences régaliennes qu'on lui connaît. Un État recentré sur ses compétences régaliennes. Parfois on se demande ce que fait l'État dans un certain nombre de sujets.

Moi je crois qu'aujourd'hui par exemple, la présence de l'État dans l'audiovisuel public nous pose question. La nomination du patron de l'audiovisuel public se fait via l'Arcom, certes, mais en fait via le pouvoir politique pose question. Aujourd'hui, tout le monde s'en satisfait. Si demain le Rassemblement National était au pouvoir et qu'on proposait la nomination de Sonia Mabrouk pour France Télévisions, je peux vous dire qu'ils demanderaient vite fait la privatisation. Donc évidemment, nous considérons que l'État doit être centré sur ses missions régaliennes. Et puis le dernier enjeu, c'est l'autonomie financière. Là aussi, un enjeu important, vu l'état, Des finances locales, avec la nécessité d'une compensation intégrale des charges qui ont été transférées aux communes par l'État.

Ça doit être un principe de base, évidemment. Nous, on a travaillé sur celle d'une dotation de compensation pour les communes qui augmentent leur nombre d'habitants, qui ont une dynamique démographique mais dont les bases fiscales restent faibles. Et là, je pense qu'il y a tout un champ à explorer. Et puis enfin, donner de la stabilité et de la visibilité. Les élus locaux, les maires le demandent souvent. En matière de finance, c'est à dire entre les dotations de l'État et les collectivités, on voit bien que souvent les élus se trouvent à la croisée des chemins, ils n'ont pas beaucoup de visibilité.

Et là, une sorte de pacte de stabilité qui pourrait lier l'État aux communes, dans tous les cas, pourrait faire son chemin d'une façon sur plusieurs années. On pourrait imaginer ça. Les enjeux, ils sont nombreux. Vous ? Vous les voyez, ce n'est pas des

enjeux technos, en réalité c'est des enjeux qui ont une résonance très particulière dans la vie de nos concitoyens, éloignés intellectuellement de leur quotidien, mais avec des conséquences qui résonnent très fortement dans la vie des collectivités. Exercer le pouvoir, c'est Philippe Séguin, que Julien aime beaucoup, c'est lutter contre l'impuissance, c'est ça.

Et bien finalement, je crois que la décentralisation c'est un acte supplémentaire de lutte contre l'impuissance du politique.

Benjamin Morel, maître de conférence en droit public

Le rapport qui est le vôtre m'apparaît fondamentalement aller dans le bon sens. Et je vais tenter de vous expliquer un peu pourquoi, même si évidemment je vais avoir quelques questions ou quelques points de désaccord. C'est un rapport qui va dans le bon sens parce que c'est un rapport qui prend la question des collectivités territoriales au sérieux. Autrement dit, il n'en fait pas une sorte de micmac technocratique. Il prend la question de la décentralisation pour ce qu'elle est, ou en tout cas pour ce qu'elle devrait être. C'est-à-dire, non pas quelque chose qui induit plus d'efficacité des politiques locales.

Je sais que devant des élus locaux, souvent, il n'aime pas quand je dise ça, mais je suis incapable, vu égard à la littérature scientifique, de vous expliquer que la décentralisation serait plus efficace qu'une bonne déconcentration. Ce qu'on peut dire en revanche, c'est que la décentralisation est plus démocratique. que la déconcentration. Et c'est son objectif en fait. On pense la question de la décentralisation sous le Second Empire, pour tenter de former des républicains par le bas, par la petite République dans la grande, autrement dit par la commune. D'ailleurs, j'aime assez peu la notion de décentralisation, parce qu'elle qualifie un processus et absolument pas un but.

Je crois beaucoup plus à la notion de pouvoir local. Comment est-ce que localement, on peut changer la vie, on peut changer les choses et on peut avoir des marges de manœuvre ? Et en la matière, je trouve que votre rapport donne un certain nombre de clés. Et ces clés, elles peuvent demain permettre de repenser, non pas à la marge, non pas de façon très techno, non pas à une énième loi de décentralisation, mais en moyenne tous les 3 ans. Se donner des cours de droit des collectivités territoriales il y a quelques années, je dis à mes étudiants, vous serez probablement les seuls à pouvoir évaluer un projet et un bilan aux prochaines élections locales.

Mais vous ne profiterez pas trop de votre statut d'ici les prochaines élections. Il est aussi qu'on ait une nouvelle, Et auquel cas, tout ça sera à réapprendre. Pour le coup, vous posez des bases qui sont des bases qui m'apparaissent assez bonnes et qui ciblent assez bien ce qui m'apparaît comme étant les deux grands problèmes aujourd'hui des collectivités. Et avec Jean-François, on a des points de désaccord. On va revenir évidemment sur la différenciation.

Malgré tout, le constat originel est le même. Le problème aujourd'hui, c'est pas tant des nouvelles compétences pour les collectivités, c'est pas tant, même si on peut rediscuter, la question du découpage ou du redécoupage. Le vrai problème aujourd'hui pour les collectivités, c'est la question des finances et de la norme. L'autonomie et la libre administration des collectivités territoriales, c'est la capacité de disposer de marges de manœuvre, notamment en termes réglementaires, et la possibilité d'avoir des leviers qui sont des leviers économiques et des leviers fiscaux.

Et c'est la proximité, et c'est la démocratie. On allait faire une enquête avec la *Revue Politique et Parlementaire*, dans le cadre d'un numéro que je coordonnais, d'ailleurs je crois que Sébastien Chenu vous avait fait un article à l'époque, on parle de 2020, et il a oublié ensuite de reprise. Pas du tout. Évidemment. Et on allait faire une enquête, un sondage, alors le numéro est un peu passé à la trappe à cause de la crise Covid, mais on avait interrogé les Français sur quels étaient leurs objectifs en matière de décentralisation. Qu'est-ce qu'ils voulaient ?

Qu'est-ce qu'ils cherchaient ? Et il y avait deux choses qui ressortaient : plus de proximité, et je crois que vous y contribuez en mettant au centre la question de la commune et également du département, et plus de lisibilité. Parce qu'objectivement, aujourd'hui, même avec toutes les bonnes intentions du monde, il est compliqué de comprendre comment fonctionnent les collectivités locales. Et là, j'en viens à un point de divergence, avec deux points de divergence que je peux avoir avec Jean-François Vigier, c'est que le problème des grosses structures avec des compétences à géométrie variable,

C'est que, au fond, je construis un micmac qui peut être pratique pour les élus, mais qui n'induit absolument pas une compréhension pour les lecteurs. Prenez par exemple, mon exemple préféré, la collectivité européenne d'Alsace. Je ne sais pas si vous voyez ce qu'est la collectivité européenne d'Alsace, c'est une collectivité qu'on a mis en place à partir de 2019, et qui est une collectivité qui n'est pas une collectivité à statut particulier, mais un département à compétences particulières, qui n'a pas grand-chose d'européen, à part quelques compétences en matière de transfrontaliers, qui, dans ce département à compétences particulières, dispose de compétences économiques.

Alors qu'en Moselle, j'ai un peu d'histoire avec la Moselle, Moselle, qui appartient à la région qui est également la mienne, qui appartient au département qui ne s'appelle pas département et qui est une collectivité qui n'est pas une collectivité d'aptitude particulière, qui est européenne sans l'être. Si vous avez compris mon petit laïus, vous êtes très très bon. Bien meilleur que la plupart des électeurs qui, la plupart du temps, évidemment, ne comprennent pas le micmac en question. L'objectif, c'est la clarté et la proximité.

Si on commence à construire des mécanos, on perd l'objectif initial, fondamental, de celui qui est l'objectif de la décentralisation. L'autre élément, on peut avoir un point de désaccord, c'est la question, malgré tout, de l'égalité territoriale. Parce qu'évidemment, pour des collectivités qui ont plus de marge de manœuvre, qui ont plus de moyens, avoir plus de compétences peut être rentable, peut être intéressant. Mais quand vous regardez un petit peu au niveau européen, Eh bien, quand vous faites de la différenciation territoriale, quand vous donnez des compétences plus importantes à certains par rapport à d'autres, bah les collectivités qui ont plus de moyens rapatrient les compétences alors que les autres n'ont pas les moyens de les exercer.

Ce qui crée une forme de concurrence déloyale entre les collectivités et accroît les inégalités territoriales. Revenons sur le SMIC. Je vous renvoie notamment aux études d'un géographe que vous connaissez peut-être, qui s'appelle Laurent Dabiez. Laurent Dabiez nous explique qu'en France, l'égalité territoriale ne tient pas vraiment à la péréquation. La péréquation, elle est dans les choux. On pourrait discuter de comment est-ce qu'on calcule la dotation de péréquation. On remonte à

des valeurs cadastrales de 1970. Évidemment, ça n'aide pas à faire vraiment de l'égalité territoriale.

Donc, ce qui fait l'égalité territoriale en France, c'est les minima sociaux, parce que si j'ai le même SMIC, ici et dans mon Auvergne natale. Dans mon Auvergne natale, en effet, je rejoins ce qui a été dit, j'ai plus de pouvoir d'achat. Mes résultats, je fais un peu plus marché de commerce. Idem pour les pensions de retraite. Idem pour l'égalité dans le traitement des fonctionnaires. Si je commence à différencier ce genre de choses, en effet, moi qui vis en Ile-de-France, je suis plutôt content. Si on pouvait également augmenter le traitement des fonctionnaires, ce serait bien pour moi, je suis fonctionnaire. Mais en revanche, dans mon Auvergne natale, Je creuse la tombe des inégalités territoriales.

Et là, on a un vrai sujet et un vrai souci. La décentralisation, on peut se rouler en boule et dire ce n'est pas vrai, ça produit des inégalités. C'est notamment ce que montrent deux rapports : un rapport de l'OCDE de 2016 et un rapport du FMI de 2014. Ça produit des inégalités, sauf si, malgré tout, on a une vraie politique d'aménagement du territoire. Et là, je trouve que dans le rapport qui est le vôtre, vous mettez bien avant le rôle de l'État. Ce n'est pas le contraire de la décentralisation, le rôle de l'État et la déconcentration.

Ça en est en fait l'envers nécessaire. S'il n'y a pas un rôle plus important de l'État en matière d'égalité, et sur ces fonctions régaliennes, et bien vous n'avez aucune décentralisation possible. Et ensuite, j'y reviens avec un vrai système de péréquation. Or, je ne reviens pas sur notre système de péréquation qui est dans les choux. Alors après, j'ai peut-être quelques nuances par rapport à votre rapport. Alors je rejoins Sébastien Chenu sur la limite d'âge. Je suis en train de faire un rapport pour l'institut Terram sur l'engagement des élus.

On a du mal à en trouver des élus. Et donc plus on rajoute de contraintes à aujourd'hui, la possibilité de trouver ces élus, plus je pense sincèrement que nous allons avoir du mal. Ce qui est intéressant dans ce rapport, dans le sondage qu'on a fait, mais je n'avance pas sur ce qui paraîtra dans quelques mois, consultez-le à ce moment-là, c'est que les jeunes veulent s'engager. Il y a une vraie volonté des jeunes. Ceux qui ont le plus envie de s'engager en politique au niveau local, ça peut paraître complètement contre-intuitif, et quand j'ai fait le sondage, on a sondé 10 000 personnes quand même, j'en étais le premier étonné, c'est que les plus engagés aujourd'hui au niveau local, ce sont les jeunes.

Seulement, ils n'en ont pas les moyens. Mener une vie de famille et d'un autre côté, être ne serait-ce que conseiller municipal, eh bien, ce n'est pas la panacée. Je ne parle même pas d'un mandat qui va être un mandat exécutif. Là, c'est quasiment impossible. Et donc, il y a une vraie réflexion qui, à mon avis, mériterait d'être creusée un petit peu dans les suites que vous apportera ce rapport sur justement cette question du statut élu. Mais si jamais on ne remet pas réellement en selle cette question du statut de l'Union, il ne coûte pas cher. Mais le fait qu'il ne coûte pas cher fait également qu'aujourd'hui, ceux qui voudraient pouvoir s'engager n'en ont pas forcément les moyens et n'en ont pas forcément la possibilité.

Autre élément, vous mettez bien en avant, je trouve dans le rapport, la question de la fiscalité locale. et le fait d'avoir un impôt, un vrai impôt, par niveau de collectivité, je pense malgré tout, et c'est une vraie difficulté politique, que le caractère

extrêmement large de l'assiette, le caractère quasiment universel de l'assiette, est une nécessité d'un point de vue démocratique. En d'autres termes, si on ne fait reposer une collectivité que sur quelques contribuables, le lien avec le citoyen risque d'être fragilisée et rompu. La force de la taxe d'habitation excessivement imparfaite. En effet, elle produisait des inégalités, on ne peut pas le nier, c'est que malgré tout, sans être totalement universelle, elle avait quand même une assiette large. Ce qui entretient là-dessus un lien qui n'est pas qu'un lien fiscal, mais qui est un lien citoyen. Si ma taxe d'habitation augmente, et que je vois le produit concret de l'augmentation de cet impôt, dans, par exemple, la rénovation d'une place publique, d'un jardin d'enfants, je comprends l'augmentation de la taxe, et c'est le fondement du consentement à l'impôt. Et ça, je crois que, au-delà même de la question des collectivités, c'est un vrai apport démocratique. Ensuite, mais on y reviendra peut-être, et c'est un vieux débat, je dirais, qu'on peut avoir avec la tradition gaulliste, la composition des conseils régionaux sur le mode 1969 m'interroge complètement parce que, C'est pas des établissements publics interrégionaux.

C'est des vraies collectivités territoriales, et quand on parle de collectivités territoriales, le principe d'un homme, une voix m'apparaît relativement important, un homme ou une femme, évidemment, pour une voix, étant donné que dans ce qu'on peut appeler les corps intermédiaires, qui sont nécessaires, je prends beaucoup aux CESER par exemple, qui aujourd'hui sont un peu sur la sellette, ce rapport "un électeur, une voix" n'est pas assuré. Or aujourd'hui, si on reprend la crise des Gilets jaunes par exemple, La crise des gilets jaunes, c'est pas une crise de la société civile organisée, c'est pas une société civile, c'est pas une révolte d'une société civile qui aurait des relais.

C'est la révolte des inaudibles, c'est la révolte de ceux que l'on n'entend pas. Et cela, je crains malheureusement que si en plus on les minore dans des structures où on représente la société civile organisée, et bien on les entende encore un peu moins. Mais vous voyez que ce sont des. Je dirais des amendements extrêmement limités par rapport à un rapport que je trouve d'excellente qualité.

Julien Aubert

Jean-François Vigier, nous partons du principe que la vraie collectivité à sauver, la pierre angulaire de la République, c'est la commune. Donc j'ai une première question qui serait : mais pourquoi finalement cette obsession, entre guillemets, « régionaliste » ?

Deuxième question, vous dites : « la région c'est les transports ». Nous proposons justement que les transports dans notre système, c'est la métropole de Paris en fait. C'est à dire que ce qu'on propose, c'est que vous ayez une seule collectivité à Paris et quelques communes alentour qui soient unifiées, qui jouent le rôle à la fois de départements et de communes. Et ensuite un espace métropolitain qui pourrait être même plus large que l'Ile-de-France et où les transports seraient gérés par cette métropole.

Parce qu'on considère en réalité qu'elle est mieux placée que la région pour voir comment organiser les flux. Donc du coup, c'est vrai, que là, votre argumentation part des compétences actuelles. Nous évidemment on les bouge. Et sur la différenciation d'ailleurs, on explique que ce sont les départements qui vont choisir leur région. En fait on fait une différenciation, mais pas par le niveau régional, par le

niveau départemental. C'est à dire qu'en réalité ce sont les départements qui vont constituer leur région et qui vont choisir ce qu'ils veulent mettre en commun avec la région. Donc 3e question, pourquoi pas une différenciation par le département ? Pourquoi elle passerait par la région ?

Jean-François Vigier

Oui, je pense que le fait communal n'a jamais été aussi fort et ça, c'est le maire qui parle, au moment où je termine mon troisième mandat. Mais je pense aujourd'hui que les communes pour survivre, elles ont besoin de stabilité financière, de visibilité financière, ce que nous n'avons pas parce que nous vivons sous le tonneau des dotations et le robinet a plus tendance à se fermer qu'à s'ouvrir et nous sommes asséchés fiscalement comme les départements et les régions.

Et ensuite nous avons besoin de, de ne plus supporter cette avalanche de normes et de règlements qui nous tombent dessus et qui nous empêchent d'agir. On subit des contrôles a priori, a posteriori. On ne peut plus mener de politique sur le long terme. Et pourtant, oui, la commune doit être l'échelon privilégié parce que c'est celui de la proximité. Et d'ailleurs l'AMF pour le coup réclame à cor et à cri un pouvoir réglementaire pour les maires.

Mais si on accorde un pouvoir réglementaire pour les maires, forcément on augmentera la capacité d'une commune à l'autre de prendre des décisions différentes et non pas forcément uniformes. Ensuite, il y a la question de la région. Moi je ne m'accroche pas à la région. D'ailleurs, je ne sais pas si j'exerce le même mandat avec mon collègue Sébastien Chenu qui parlait d'unanimité pour les délibérations. Parce que nous, à la région Île-de-France, on n'a aucune, mais alors aucune, délibération unanime, sauf peut-être inscrire la région, signer une convention pour adhérer à une association caritative. En dehors de ça, il n'y en a aucune. Tout est très très clivé. Donc on mène des politiques publiques et Valérie Pécresse a la volonté de faire avancer la région dans une direction, que nous partageons totalement à l'UDI. Je peux vous dire que je n'ai pas le sentiment que nous gérons la région Île-de-France comme le fait Carole Delga en Occitanie.

Mais alors pas du tout. Donc il y a bien des différences politiques. Ensuite, vous dites que la région ne doit plus gérer les transports. Et c'est les départements qui doivent prendre la main sur les compétences de la région. Les régions, en France, c'est 30 milliards d'euros. Au passage, c'est 3 fois moins que le programme du Front National d'après l'institut Montaigne en 2022.

30 milliards d'euros, c'est 400 euros par habitant et par an. Qu'est-ce qu'on paye avec ces 400 euros ? Il y a 150 euros pour les transports. Ok, le Francilien ne paye plus les transports. Il y a 150€ pour les lycées. Bon, très bien, les Franciliens ne participent plus, ne paient plus les lycées. Ça fait 300€, il reste 100€. Il y a 30€ pour la formation professionnelle. Excusez-nous de vouloir réindustrialiser l'Île-de-France !

Et il y a 30€ pour la santé, qui je le concède n'est pas la première des compétences de la région, pour laquelle nous avons à cœur d'offrir des solutions à nos concitoyens, dans ce qu'on peut appeler un désert médical, et le médecin généraliste notamment. Il reste 40€, c'est 3€ par mois, c'est deux cafés. Donc si on enlève ces compétences et on ne demande plus aux franciliens de payer ces services-là, à l'arrivée il reste deux cafés par mois, un le premier jour et un à la fin.

Donc la question du financement, elle est essentielle. La question aussi de la compétence, parce que, finalement, on rentre dans la guerre de « quelles sont les collectivités qui ont du sens ? ». Si on rentre dans la question des collectivités qui ont du sens, moi je repense aux départements. Ils ont été créés par Napoléon. À un moment où la taille du département était calculée en fonction du temps que mettait un cheval pour traverser le département, est-ce que tout ça a encore du sens aujourd'hui en France ?

On peut se poser la question. Mais si je rentre dans cette question, de l'utilité du département, ça veut dire que je crée un clivage. Aujourd'hui, la scission, elle est dans les ressources financières et la norme pour les collectivités. C'est ça aujourd'hui. Et la stratégie, juste pour terminer, sur la position d'une région. Toutes les villes monde, New York, Berlin, Londres, Los Angeles. Elles ont trois compétences : le développement économique, les transports et le tourisme. Aujourd'hui, ces compétences, elles sont à la région Île-de-France, elles ne sont pas la métropole. Et pour nous, et pour moi en tout cas, la métropole c'est la région. La métropole, elle dépasse forcément, simple périmètre de Paris et de la petite couronne. Parce que là vous clivez territorialement si vous mettez une frontière à la métropole.

Julien Aubert

Merci. Je précise pour ceux qui n'ont pas lu le rapport Valmy que ce que nous proposons en réalité consiste effectivement à ce que les départements choisissent les compétences qu'ils veulent garder au niveau régional et que ça pourrait changer.

Je vais prendre un sujet de l'agriculture. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'agriculture c'est un sujet que les départements aiment gérer. Le département du Vaucluse, à mon avis, aimerait bien avoir la compétence agriculture. En Bretagne, tout ça est régionalisé et on estime que c'est au niveau régional que ce serait mieux géré. Et effectivement, la ville-monde dans notre espace, c'est une métropole qui est un statut particulier. Alors, j'en viens à Sébastien Chenu. Moi, il y a quelque chose qui m'a frappé. Vous avez dit qu'il y a trois blocs. Alors que, à l'Institut Valmy, on considère qu'il y a deux blocs et que en réalité l'État.

La décentralisation est un mode d'organisation de l'État. C'est que c'est l'État qui choisit d'être décentralisé ou pas. Et donc l'État n'est pas un bloc, il est la totalité. Donc j'avais une première question déjà sur, je dirais, de nomination. Est-ce que dans votre esprit, la strate État, c'est une strate comme les autres ? La deuxième chose, c'est sur l'État social. C'est intéressant parce qu'il est dit. Tu as que l'État serait sur le régalien, mais aujourd'hui on a un problème sur les départements et qui payent des allocations sociales qui en fait, je dirais mangent, leur budget. Donc c'est contradictoire avec l'idée d'un État régalien, c'est un État régalien mais qui aussi fait du social. Alors, quelle est ta position là-dessus ? Et puis, ensuite, c'est sur le conseiller territorial qui fait le lien d'ailleurs avec des objections qui ont été faites. Si on divise par deux le nombre de conseillers départementaux en disant on supprime les binômes, donc dans le département du Vaucluse, il y a combien de cantons de 17 ? Donc on a un hémicycle avec 17 personnes, c'est quand même pas beaucoup et donc c'est pour ça qu'on dit que les présidents de PCI pourraient venir, ce qui ce qui permettrait d'avoir en plus les députés et les sénateurs, ce qui permettrait en réalité de régler une partie du problème du cumul des mandats. Cela permet d'avoir

un hémicycle. Parce qu'à un moment donné un hémicycle où il y a 10, 12, 15 personnes, c'est compliqué d'avoir de la vraie démocratie.

Et puis pour terminer, tu as parlé de l'autonomie financière. Nous sommes posés la question de savoir si l'autonomie financière c'était forcément de l'autonomie fiscale. Quelle est ta réponse là-dessus?

Sébastien Chenu

Non, l'Etat n'est pas un bloc comme les autres évidemment. Et je l'ai dit, d'ailleurs, l'Etat il est chargé de maintenir l'unité du pays. Donc à partir de ce moment-là, il est au-dessus, il n'est pas un bloc comme les autres, il a des compétences et je pense que la santé fait partie des compétences régaliennes. En réponse aussi à ta deuxième question, la santé est une compétence éduquée, protéger la santé de ses concitoyens, rendre la justice, tout ça ce sont les compétences régaliennes et je la mets dedans.

Concernant le conseiller territorial, je suis assez d'accord avec la proposition de Valmy d'y intégrer les parlementaires qui viendraient et de mettre fin effectivement au rôle du député ou du sénateur conseiller départemental ou conseiller régional. Il serait d'office évidemment un des acteurs de cette fusion de, Être de ce nouveau statut, de ce nouveau mandat finalement de conseiller territorial, il y sera intégré. Je trouve que c'est une bonne idée, je trouve que c'est pertinent.

Les cantons on les connaît, ils ont de toute façon vous nous dites qu'il y a 17 cantons dans effectivement en Vaucluse, oui, après ils sont représentés donc par 34 élus, mais la taille du canton, elle demeure la même, le conseiller territorial, enfin le conseiller départemental actuel, il a la même limite géographique, si demain il était seul au lieu d'être deux. Je crois que on ne verrait pas forcément ça. n'empêcherait rien dans le sens où aujourd'hui, par exemple, un de nos concitoyens qui saisit son conseiller départemental ne sait même pas lequel des deux.

Les deux doivent s'organiser eux-mêmes pour savoir qui fait quoi. Parfois l'un fait plus que l'autre, parfois l'un a totalement disparu. Moi j'ai eu le cas dans un de mes cantons du Nord où je n'ai jamais vu l'un des deux binômes. Donc tout ça m'a l'air. Tout ça avait été créé pour répondre à une de façon un peu démagogique aux objectifs de parité. En réalité, à l'époque donc, l'idée que les cantons demeurent les mêmes ne me choque pas, qu'on y intègre les parlementaires ne me choque pas. Et puis. Sur l'autonomie financière, je pense qu'effectivement, là où on peut donner des marges de manœuvre, c'est sur les taux, pas sur les assiettes.

En fait, que les collectivités puissent bouger des taux ne me choque pas. Qu'elles changent, évidemment, d'autres logiques est plus complexe.

Julien Aubert

Alors j'en viens à une question du troisième larron. Vous avez beaucoup insisté sur la question des normes. Et d'ailleurs, ça rejoint ce que dit Jean-François Vigier. On a fait une proposition dont on n'a pas parlé, qui est un peu détonante, qui est de dire : « on multiplie les sous-préfets ». En fait, en face de chaque aire urbaine, il y en a 700 selon l'Insee, plus 200 qui correspondent à des grandes communautés de communes rurales, un sous-préfet.

Donc, ça veut dire effectivement une densification, mais on leur donne une utilité, on leur donne un pouvoir d'amodiation réglementaire. C'est à dire ? Je prends toujours cet exemple parce qu'il me rappelle un maire dans le Vaucluse qui me disait, « Voilà, moi on m'impose de mettre un ascenseur dans mon école au cas où il y aurait une personne handicapée, un enfant handicapé qui voudrait accéder à l'étage du dessus. Ça va me coûter 300 000€ alors que ce serait quand même beaucoup plus logique si un jour j'ai un enfant handicapé, que la classe du CE2 passe en bas et la classe du CP en haut. »

Le magistrat de la Cour des comptes que je suis ne peut que plaider pour cette approche, je dirais de bon sens, de la dépense publique. Sauf que, si la loi ou en tout cas le décret vous dit que « vous êtes obligé », il n'y a personne en réalité qui arrête la machine. Donc, on s'est demandé si le sous-préfet, d'ailleurs il y a une annexe qui a dit comment on pourrait changer un certain nombre de lois, de telle manière à permettre au sous-préfet de suspendre une norme, quitte à ce que ça remonte à Paris, quitte après à ce que le législateur en soit averti, quitte à ce que y ait un débat parlementaire annuel là-dessus.

Mais voilà, l'idée c'est que finalement c'est au plus proche du terrain. Donc, première question, est ce que cette idée je dirais de résolution du problème de la norme par le sous-préfet ? N'est-ce pas une bonne idée ou est-ce que c'est typique de du délire anarchique de dire « on a trop de normes, donc on va créer plus de fonctionnaires pour moduler la norme », de ce que je prendrais comme critique.

La 2e question, elle est sur la politique d'aménagement du territoire. On voit bien que sur l'aménagement du territoire, il y a plusieurs visions qui s'affrontaient.

L'aménagement du territoire, c'est quand même la projection de l'État sur son territoire, donc ça vient quand même plutôt d'en haut. En tant que gaulliste, j'y suis favorable, mais, comment est-ce que vous voyez cette articulation aujourd'hui, dans un État qui ne fait plus de centralisation, plus de planification ? Est-ce que c'est encore possible ? Et puis, vous avez parlé également de l'autonomie financière en parlant des impôts. Nous, on a proposé qu'une fraction de l'impôt sur le revenu soit dédié à la commune et qu'en fait, l'impôt sur le revenu, ce qui est pas très populaire je dois le reconnaître, devienne universel avec un forfait de base, quitte à je dirais changer d'autres impôts, mais que tout le monde contribue en fait à l'impôt sur le revenu et que la première tranche soit dédiée au moins à la commune.

Qu'est-ce que vous en pensez ? Et puis alors il y a la critique sur la collectivité régionale qui n'est pas un établissement public. Vous défendez le CESER, nous on propose de supprimer les CESER. Je dois dire qu'en tant que vice-président du Conseil régional, j'étais en lien avec les CESER. J'allais les voir une fois par an. Je n'avais pas d'éléments de langage, on n'avait pas vraiment de débat, personne n'écoutait vraiment leurs choses. Est-ce qu'à un moment donné, finalement, on a des gens qui ont des profils de compétences ? J'entends bien que ça modifie la structure des établissements publics. Est-ce que quelque part, ça ne rendrait pas plus intéressant les débats au conseil régional ? Moi j'ai été dans un conseil régional où c'était pas du tout unanime, mais où les gens se piquaient de faire de la politique nationale en fait. Nous avions Marion Maréchal-Le Pen. D'un côté on remontait aux heures les plus sombres de notre histoire, de l'autre côté on glapissait sur la démocratie. J'avais le sentiment d'avoir un mauvais, une mauvaise série B de ce que je vivais au Parlement.

Est-ce que quelque part, si on n'avait pas des gens qui viennent des chambres d'agriculture, ils voudraient dire « Écoutez-vous ! Ces histoires-là, nous ça nous intéresse pas, nous ce qu'on veut c'est du fond ». Dans notre tête, la région c'est plutôt une instance de mutualisation du risque et de grande stratégie. Mais ce n'est pas fait pour être opérationnel, c'est fait effectivement pour être voilà une instance de concertation.

Benjamin Morel

En réalité, la possibilité de déroger aux actes réglementaires de la part des préfets qui existent aujourd'hui est quand même relativement dysfonctionnelle pour plusieurs types de raisons. D'abord parce que souvent on ne sait pas exactement jusqu'où, justement, on peut aller vers une forme de dérogation et ensuite, parce qu'on l'évoquait tout à l'heure quand on parlait de la déconcentration, l'administration territoriale de l'État est réduite. Et donc la possibilité, aujourd'hui, de confier à cette administration territoriale, fusse au niveau sous- préfectorale une responsabilité aussi grande m'apparaît quand même relativement problématique. On peut l'imaginer, mais je doute d'expérience que ce soit fonctionnel.

Il y a un problème concernant la norme et on se rejoint tout à fait là-dessus. Je vois deux éléments. Quand on se pose la question des normes qui s'imposent aux collectivités territoriales, la première chose qui évidemment vient en tête, c'est la loi. On a des lois trop bavardes, on a des lois qui marchent sur les compétences des collectivités territoriales. D'où, parfois, en effet, c'est de là que vient le débat qu'on a sur la différenciation. C'est-à-dire que vous avez des collectivités qui sont engoncées dans un cadre normatif beaucoup trop grand et qui ont parfois envie de le faire exploser. Là, en la matière, je serais tenté de dire, et c'est le constitutionnaliste qui va parler, Bon sang, respectons la Constitution, c'est-à-dire qu'il y a un article 41 qui normalement fait que lorsque la loi va trop loin, empiète sur le domaine réglementaire, et bien on devrait pouvoir en faire différentes pièces.

Et si on ne le fait pas en amont, on peut le faire en aval. Vous avez des dispositions dans la Constitution. Je ne vais pas rentrer, je vous rassure, dans un cours de droit constitutionnel. On a par exemple le 37-2 qui pourrait permettre au gouvernement, s'il le voulait, de délégaliser des dispositions en laissant un peu de marge aux collectivités territoriales. Et ensuite, pour ce qui est des décrets d'application et des normes réglementaires, c'est une volonté politique, celle de lever le stylo. Il est beaucoup plus facile, de céder à une administration qui veut que vous écriviez des décrets qui engoncent complètement la capacité d'action des collectivités territoriales parce qu'au fond, on n'a pas vraiment confiance dans les élus locaux, vous imaginez bien, ils pourraient faire des bêtises.

J'avais été auditionné. Je ne vous parle même pas, là, de hauts fonctionnaires. J'avais été auditionné dans la maison concurrente il y a quelques années et parlé notamment de la question de la clause de compétence générale. On a été justement auditionnés par les députés sur la question de la, de compensation territoriale. On était assez d'accord, nous les universitaires, pour dire que c'était un peu n'importe quoi. Mais on leur a dit, on disait aux députés, après quand même une longue réflexion, en fait ce que vous voulez faire, c'est rétablir la clause de compétence générale. Et là on a des députés qui se refusent en disant : mais vous n'y pensez pas, les élus pourraient faire des bêtises.

Ce "les élus pourraient faire des bêtises" est fondamentalement problématique parce que la responsabilité politique, oui les élus peuvent faire des bêtises. En effet, il ne faut pas se mentir, les élus ne sont pas parfaits, ils seront sanctionnés démocratiquement. C'est le principe de la démocratie. Et donc, si on continue à avoir un législateur et une administration centrale qui a peur que les élus fassent des bêtises, en effet, on va se mettre à régler au niveau national la taille et la couleur des ascenseurs. Et là, en effet, il n'y a plus vraiment de démocratie locale qui tienne.

Mais au fond, je ne suis pas sûr qu'on ait besoin de reconfigurer le système. On a simplement besoin de nous fluidifier. Mais j'ai bien conscience que c'est paradoxalement peut-être beaucoup plus compliqué. Concernant la politique d'aménagement du territoire, oui, et bien non. Et ça, c'est à mon avis l'une des erreurs fondamentales dans la décentralisation.

On a fait deux erreurs fondamentales dans les années 1980. La première erreur, c'est de penser en termes de grandes métropoles devant faire contrepoids à Paris. Et au final, on n'a pas vraiment fragilisé Paris. On a surtout renforcé des grandes métropoles aux dépens de leurs périphéries. Et ça, aujourd'hui, ça crée des gilets jaunes. Deuxième erreur, qui d'ailleurs est assez liée, on a considéré que la première chose à décentraliser, c'était les politiques d'aménagement du territoire. Or, je reviens à mon rapport du FMI, c'est le dernier truc à décentraliser. Il faut avoir une politique. Ça ne veut pas dire que les collectivités ne peuvent pas avoir un rôle dans l'aménagement du territoire.

Mais il faut avoir une vraie volonté d'aménagement du territoire au niveau central. Tout bêtement parce qu'en effet la Bourgogne, ce n'est pas l'Ile-de-France, mais on ne peut pas considérer que c'est à ce moment-là pas un problème que la Bourgogne soit dans une situation catastrophique. Il faut justement avoir une politique nationale d'aménagement du territoire pour créer les conditions de cette égalité. Moi, je crois dans la notion d'autonomie fiscale, beaucoup plus que d'autonomie financière. En d'autres termes, oui, on peut tout à fait avoir une part de l'impôt sur le revenu qui incombe aux collectivités territoriales. Le problème c'est que l'assiette de cet impôt risque quand même d'être divergente sur l'ensemble du territoire. Nonobstant le fait qu'on égalise en effet cette part et qu'elle soit universelle. C'était le problème avec la taxe d'habitation. C'est à dire que si j'ai une population moindre, moins riche, etc. c'est évidemment plus difficile. L'autre élément, il faut pouvoir jouer sur le taux.

J'y reviens et c'est un peu une redite, mais le principe de base de la décentralisation à la française, et qui n'est pas le principe de base de toutes les décentralisations où vous avez des États fédéraux, donc ça, n'existe pas et ce n'est pas envisageable. Mais ça, c'est très français et très républicain, c'est que justement les collectivités doivent avoir un pouvoir d'autonomie. Parce que c'est encore une fois la base du consentement à l'impôt. Si jamais je sais localement que mon impôt augmente, mais que ce n'est pas pour rien, c'est pour que demain, le jardin d'enfants dans lequel jouent mes gosses soit rénové.

Je comprends la motivation de l'impôt. Je comprends le sens de l'impôt et j'en vois concrètement les fruits. Ça je ne peux pas le rejeter au niveau national si on augmente en impôt sur le revenu et que ça produit un porte-avions. Mais en revanche, je le vois au niveau local et si je le comprends au niveau local, je le comprends au niveau national. C'est le principe de la phrase de Jules Barni : "La

commune est la petite république dans la grande ». Si jamais je me projette comme républicain au niveau communal, je me projette comme républicain à terme au niveau national. Et ça, il ne faut pas le perdre.

D'où l'intérêt d'avoir cette autonomie fiscale et ce pouvoir de taux. Enfin, pour finir, tout dépend de la définition qu'on a du conseil régional. Si on veut faire, et on peut en discuter, je pense que là-dessus mon voisin vous donnera le change et il y aura un débat entre vous. Mais si on veut faire de la région, si on veut revenir aux régions de Pompidou, Si on veut faire des établissements publics régionaux à ce moment-là, en effet, on peut imaginer d'autres formes de composition et on peut imaginer, je dirais, des structures beaucoup plus souples quant à leur composition, mais dès le moment où on considère que un c'est une collectivité et que cette collectivité a vocation à vraiment assumer des compétences, autrement dit pas à les coordonner uniquement entre les départements, mais vraiment à les assumer. Là, on rentre dans quelque chose qui implique malgré tout d'avoir une approche qui m'apparaît être démocratique d'un électeur égale une loi. Et là, les divergences de composition peuvent poser plus problème. Donc là, c'est un vrai choix, qu'à mon avis, il faut arriver à trancher, peut-être, après un beau débat.

Julien Aubert

Alors, Jean-François Vigier et Sébastien Chenu vont réagir. J'en profite quand même pour dire que l'un des sujets, c'est que les Français se plaignent du mille-feuille. Et ensuite quand on se tourne en disant : « Bon alors on supprime quoi ? », on revient au point de départ.

Jean-François Vigier

Sur ce que vient de dire Benjamin Morel, j'ai 2 remarques. Nous on ne remet pas en cause le fait que l'Etat fixe des stratégies. C'est la mise en œuvre dans les territoires qui est un problème et qu'on ressent comme tel. Moi pour avoir représenté l'AMF dans des assemblées départementales de maires, dans tous les départements que j'ai fait en 2024, la question portait sur, la mise en œuvre de la loi dans les territoires qui manquait de transparence et qui créait un profond sentiment d'égalité parce que d'une ville à l'autre, d'un village à l'autre, on ne savait pas ce qui allait nous tomber dessus.

Donc il peut y avoir une stratégie nationale, mais en fait c'est la mise en œuvre au niveau local. Regardez la stratégie sur la transition écologique : le fait que le plan national d'adaptation soit fait par l'État sans consulter les associations d'élus, c'est juste impensable puisque c'est nous qui mettons en œuvre à l'arrivée et c'est nous en plus qui devons financer une bonne partie. Dans votre rapport, monsieur le député, il y a quelque chose qui m'a quand même heurté, c'est le fait que quand vous parlez du rapport pour un choc de décentralisation, on a l'impression que décentralisation égale fragmentation de l'État.

En gros, qu'il y a une dérive préoccupante, vous employez le terme à un moment, de l'unité de l'État. Le choc de décentralisation ce n'est pas le CCIF ou les Frères musulmans, on n'en est quand même pas là. Mais là j'ai un désaccord qui peut être dit simplement, c'est que ce n'est pas parce qu'on, qu'on donne plus de pouvoir aux collectivités locales qu'il y a un risque d'affaiblissement de l'État. Au contraire, c'est pour permettre à l'État central de reprendre la main sur ce qui relève du régalien :

sécurité, justice, éducation, on est en chute libre, disons-le, dans ces trois domaines, qu'il faut que l'État lâche prise.

Et sur tout un tas de compétences qu'il ne devrait plus assurer, qui permettent aux collectivités locales, Pour ce qui concerne les régions, dès lors que la loi 3DS leur donne la possibilité de le faire, de prendre la main et parce qu'au plus près de la gestion, nous saurons sûrement mieux faire qu'un État qui est éloigné. Et puis enfin, attention, parce que dès lors qu'on supprime une collectivité, ça a des conséquences. Attention aux trous béants entre le département et l'Assemblée nationale dans l'hypothèse de rendre embryonnaires les régions. Puis encore une fois, chaque collectivité joue son rôle. Et franchement, la région a un rôle stratégique en matière de développement économique d'un territoire, en matière de transport. Et puis la fragmentation n'est pas. Le pays ne sera pas fractionné parce que les collectivités ont davantage de moyens d'agir. La devise de la République, ce n'est pas Ademe, DDFIP et Urssaf.

Et puis il y a un autre point aussi sur lequel j'en viens justement à la question de la différenciation. Parce que dans l'analyse de Benjamin Morel, il y a une différence fondamentale avec notre différenciation. Nous, notre différenciation, elle est fonctionnelle. C'est à dire c'est être plus efficace pour nos concitoyens, c'est avoir plus de compétences parce qu'aujourd'hui elles sont mal gérées par l'État. La différenciation dont parle souvent Benjamin Morel, c'est la différenciation identitaire.

C'est le risque et c'est la crainte que tu portes aussi, disons-le, qu'il y ait des régions, qu'il y ait une volonté identitaire. Enfin, vous rendez compte que quand on a validé quand on a approuvé notre délibération au Conseil régional, quelques semaines après, la Corse faisait à nouveau des demandes de liberté supplémentaire et que on était dans une situation où l'État répondait plus facilement à la Corse qu'à la délibération de Valérie Pécresse qui est une délibération qui, au contraire, veut plus d'efficacité pour les citoyens.

Et puis, disons-le, si les citoyens sont mieux gérés, s'ils ont de meilleurs services publics, au contraire, ça renforce leur volonté de rester dans l'espace républicain. Et puis, je voudrais répondre à Sébastien Chenu sur un point. Il a mentionné tout à l'heure la question de l'intercommunalité. Et là, il faut qu'on fasse très attention. Parce que le fait intercommunal est perçu de façon totalement différente en Île-de-France et en province. Moi en Île-de-France, oui je vous le dis, je suis revenu de l'intercommunalité parce que j'estime que sur la vie quotidienne, on ne sera jamais plus efficace qu'une commune. Je peux vous raconter l'histoire d'un de mes collègues maire UDI d'une grande ville francilienne qui lors d'une réunion entre élus UDI remettait en cause le principe de l'intercommunalité et de son utilité en Ile-de-France. Tous les collègues maires en province lui sont tombés dessus.

Parce que, la différence de l'organisation intercommunale en Île-de-France, c'est qu'il n'y a pas de ville centre dans une agglomération francilienne. Tout le monde peut s'estimer comme étant la ville importante de l'agglomération. Quand vous êtes en province, dans des départements ruraux, vous avez la ville centre, qu'elle fasse 15 000, 100 000 ou 200 000 habitants. Vous prenez un compas, vous tirez le trait autour, qu'il soit à 10, à 15 ou à 20 km. Et là, par contre, vous avez des petites communes, des villages qui ont besoin de la dynamique de la ville centre. Et là, l'intercommunalité prend tout son sens. Donc aujourd'hui, je serais mal de vous faire l'apologie de l'intercommunalité parce que en Île de France, je ne suis pas sûr qu'elle joue pleinement le rôle qui lui

avait été assigné par la loi Chevènement .Et moi je verrais plutôt un syndicat mixte qui gérerait économie, transport, aménagement. Ça pourrait avoir du sens. Par contre, en province, je pense que le fait intercommunal, il a du sens et il rend un vrai service pour le développement d'un territoire.

Julien Aubert

Je précise que l'idée n'est pas de faire disparaître la région, mais elle est bien de faire un peu ce qu'on fait sur l'EPCI, ce que vous validez au niveau communal. C'est-à-dire qu'en réalité, il y a des endroits, où effectivement on a besoin de régions ou parce que la région a un vrai potentiel, il y en a d'autres où la région est trop vaste et donc je pense qu'effectivement si on laissait la liberté à l'échelon intermédiaire, le Grand Est disparaîtrait probablement, il y aurait peut-être une région Alsace, pourquoi pas et pourquoi il n'y aurait pas une région Alsace ? Quand on regarde la carte de l'Europe, il n'y a qu'en France où on a estimé que toutes les régions devaient être grosses, avec une masse critique. Vous allez voir en Allemagne, vous avez des petites régions, vous allez en Italie, vous avez de toutes petites régions, vous allez en Espagne, vous avez de toutes petites régions.

Donc c'est là où si vous voulez on laisse faire, mais évidemment vous n'allez pas demander la même chose, je reprends votre argument de départ, à la région Île-de-France qui resterait telle quelle avec ses départements, et à une région Alsace qui serait composée de deux départements. On peut penser que les départements alsaciens ne verraient pas le rôle de la région exactement de la même manière. Pareil, c'est pas la même chose d'avoir Paris au milieu ou Marseille ou d'être une région vastement rurale avec peut-être deux ou trois villes importantes, d'où si vous voulez l'idée quelque part de la fluidité.

Sébastien Chenu

Il y a deux sujets sur lesquels je voulais rebondir. D'abord je crois que l'efficacité ce n'est pas du tout ce que vous disiez Jean-François, l'idée ce n'est pas comme les 40 milliards d'euros qu'il faut chercher pour boucler le budget, de passer un coup de rabet partout.

Les collectivités c'est pareil, c'est changer le périmètre. Et si on ne change pas le périmètre, alors évidemment on fera le coup de rabet comme on le fait au niveau national et on n'ira pas vers, Une étape de décentralisation qui finalement réponde aux demandes de lisibilité et d'efficacité qu'expriment les Français sur le et le Conseil territorial. Le conseiller territorial me semble bien répondre à ça, c'est à dire à la nécessité de faire bouger le périmètre.

Moi, je suis très hostile, par exemple aux conseils économiques et sociaux régionaux, national aussi d'ailleurs. Je pense que c'est totalement inutile, que c'est redondant, que c'est coûteux. Ce sont des notables nommés par le pouvoir qui sont souvent complètement maqués à la majorité régionale. C'est prétentieux, ça vient donner des leçons aux élus une fois par an, leur dire comment ils doivent penser, réfléchir, ça admoneste des conseils. Pour ça, on a des très bons rapports, les chambres régionales des comptes, ça devrait satisfaire Julien Aubert. Je les trouve beaucoup plus pertinents qu'une assemblée de gens non élus. S'ils veulent faire de la politique qu'ils présentent aux élections plutôt que d'attendre d'être nommé par les copains au pouvoir et de venir expliquer aux élus qu'ils ont toutes les solutions. Donc ça, moi je crois que ça n'a pas beaucoup d'intérêt. Le seul intérêt que ça pourrait

avoir, et c'est dans le rapport Valmy, j'avais trouvé ça pertinent, c'est que parce que ce sont des élus, des élus consulaires par exemple, présidents de chambres de commerce, présidents de chambres de métiers, présidents de chambres d'agriculture, puissent être intégrés à la structure régionale dans laquelle siègeraient aussi, les parlementaires, on l'a dit, mais aussi ceux qui sont aujourd'hui conseillers départementaux en format régional.

On pourrait ouvrir, ce sont aussi des élus, alors ça demande, je crois, une modification constitutionnelle, mais ça, je trouve que ça pourrait avoir du sens plutôt qu'une bande de copains qui viennent une fois par an raconter, dire la messe aux élus régionaux qui eux sont quand même élus par le peuple. Il n'y a pas de trou béant, Jean-François, je pense, du tout avec la fonction de conseiller territorial entre la commune et l'État. Je pense que d'abord, puisqu'on intégrerait les parlementaires dans cette assemblée régionale, de fait, il n'y a pas de trou béant.

On nous a demandé, vous savez, les grandes régions quand il y avait eu le débat en disant mais en Allemagne, ils font des grandes régions. Enfin, l'Allemagne c'est un État fédéral. Déjà c'est pas pareil. Qui sait qui est conseiller régional ? Moi je suis conseiller régional depuis dix ans. On n'est jamais venu me tirer par la manche pour me demander ce que la région faisait, comment je pouvais aider à la région, quelles étaient les compétences de la région, mais jamais une fois. Donc ça pose quand même aussi un problème. Moi, je suis très heureux d'être conseiller régional, de pouvoir me mêler des affaires de la région. Mais je pense que je serais plus utile d'abord si j'étais toujours parlementaire en siégeant dans une assemblée telle que celle qu'on a évoquée, plutôt que de fournir des bataillons de 300 conseillers régionaux dans des régions qui n'ont pas toujours de rapport, entre Dunkerque et Chantilly en ce qui concerne les Hauts-de-France, qui n'ont pas toujours ce type de liens et qui ne se sentent pas tous, par exemple, appartenir aux Hauts-de-France. Sur les intercos, moi je pense qu'il faut les recentrer vers des coopérations techniques avec des logiques de mutualisation, des logiques de subsidiarité et pas se voir confier des compétences un peu à marche forcée qui diluent la démocratie, qui obligent aussi les élus, les maires à être très dépendants, qui rendent les maires, très dépendant de structures qui sont parfois des outils de politisation des débats locaux. Les maires, combien de maires, disent je ne peux pas m'exprimer parce que sinon je n'aurai plus ma subvention à l'interco ? Je trouve ça particulièrement et évidemment scandaleux. Et puis il faudrait limiter leurs compétences par la loi. Il y aura un certain nombre de compétences, elles sont limitées par la loi et je pense que là, les interco peuvent être utiles ou en tous les cas plus efficaces.

Julien Aubert

Le sénateur Jean-Baptiste Blanc, le spécialiste de la ZAN en France, va nous donner son point final.

Jean Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse

Julien, merci infiniment pour cet après-midi, et également pour la qualité des échanges. Je crois qu'on aura tous apprécié chacune des interventions brillantes, c'est pour ça que je ne vais surtout pas me permettre d'en faire la synthèse.

J'aurais tellement d'observations à faire que je n'en ai que deux ou trois très rapidement en guise de modestes propos conclusifs. Déjà, effectivement, l'Europe. Sur le sujet du ZAN, dont vous aurez compris que c'est ma passion, il y a aussi une

directive sur la santé des sols qui arrive et qui inquiète le législateur. Quand il va falloir transposer cette chose-là sur la santé des sols - je ne dis pas que le sujet n'est pas important - je me demande : qu'est-ce qu'on aura comme marge de manœuvre juridique et qu'est-ce qu'il nous restera comme foncier au final en tant qu'élus locaux ? Il faudrait une soirée là-dessus, mais la santé des sols vous alerte là-dessus. Sur le ZAN, le pouvoir réglementaire a piétiné le pouvoir du législateur. Il a fallu que l'Association des Maires de France de Jean-François saisisse le Conseil d'État ait eu des recours à prospérer.

Ce n'est pas par hasard. C'est-à-dire que quand l'État Profond ne veut pas, il se débrouille vraiment pour faire en sorte de ne pas l'appliquer. Je vais revenir là-dessus. Je m'adresse à vous, mais, après, je suis heureux de voir que la décentralisation et l'autonomie financière et fiscale, ça m'intéresse encore. On dirait que ce sujet a été enterré depuis des années, le pouvoir fiscal local, donc la libre administration. Je parle sous le regard inquisiteur des constitutionnalistes, mais c'est quoi ? C'est l'autonomie financière qui est fiscale. Et a priori, depuis 2003, il y a une révision constitutionnelle. Il faudrait qu'on ait une part prépondérante aux ressources propres. Ça n'intéresse personne ce sujet depuis 20 ans, et surtout pas le juge constitutionnel. Dès lors qu'on transfère une recette d'État à des collectivités, TVA, genre, ça suffit. Mais en quoi la TVA est un impôt local ? Il n'y a plus d'impôts locaux, il n'y a jamais eu d'autonomie financière, il y a encore moins d'autonomie fiscale. Et au moment où il faut porter de nouvelles compétences environnementales comme celle de ZAN, alors la financer comment ?

Pour finir, j'ai l'impression en tant qu' élu local et, national modeste depuis quelques années, qu'à l'échelle locale, nous avons des élus locaux, et même un État local qui s'épuise. Pendant ce temps-là, un État national, un État profond, lui, sait très bien où il va. Alors, vous avez parlé d'ailleurs à ce sujet à plusieurs reprises de la nécessité d'avoir une vision de l'État, une nouvelle politique de l'aménagement du territoire. Parfait.

Depuis 5 ans pour travailler sur ce sujet, je cherche où sont les grands serviteurs d'État, où sont les grands instituts – alors tant mieux s'il y en a un maintenant qui se penche sur le sujet – qui nous aident à définir une nouvelle politique de l'aménagement du territoire. Il n'y a plus personne que ça intéresse. Alors évidemment, les territoires maintenant sont livrés à eux-mêmes. S'il y a une poignée de hauts fonctionnaires, ça s'intéresse. Ils sont à la DHUP, ils sont au SGPE, on pourrait en parler, et eux savent très bien où ils vont.

C'est-à-dire que non seulement il y a un réflexe centralisateur qui fait qu'ils n'ont jamais eu confiance dans les élus locaux, alors sur mon sujet du ZAN, sur notre sujet du ZAN : « Mais comment voulez-vous qu'on vous fasse confiance ? C'était de plaider pour vos élus locaux, territorialiser les choses, faire du cas par cas, différencier, etc. Alors même que vos amis, les élus locaux, ont sur-artificialisé le pays, ont massacré le littoral français et n'ont été capables que de faire des lotissements à perte de vue, des zones d'activités, des zones commerciales, des parcs logistiques qui bouffent de la terre devenue sacrée, sans créer vraiment d'emplois. »

Sous-entendu, vos amis locaux ne sont pas très nets, donc, au niveau probité. Ils ont fait n'importe quoi avec le foncier et ils ne sont pas très propres. Donc, éternel réflexe de l'État – il n'y a que lui qui sait faire – et aggravé maintenant par l'urgence

climatique : « Comme il y a urgence climatique entre-temps, vous allez nous laisser faire. » Donc ça donne quoi ? Ça donne ce nom sur du ZAN – là aussi on a parlé des députés partis, des CESER et tous les organismes consultatifs qui donnent des leçons de matière en soins.

Là, en espèce, c'était la Convention Citoyenne sur le Climat, qui a justifié la loi Climat résilience. Donc, nous nous retrouvons à nous justifier devant ces gens tirés au sort et qui ont demandé à l'État d'aller plus loin encore dans la centralisation – on n'utilise même plus ce mot – c'est-à-dire d'accélérer la planification. Cette planification, ça donne quoi ? Un État qui s'appuie sur les régions, pour leur demander de muscler leurs SDRIF et leurs SRADDET (schémas de l'aménagement régional) pour qu'ils écrasent tous les documents d'urbanisme locaux : SCOT, PLUI, PLU et autres.

Parce que seul l'État sait faire. Comme l'État n'a plus les moyens, il demande aux régions de le faire pour s'en rendre compte. Donc, accélération de la planification, ça ressemble à du gosplan, parce que tout ça a joué. Et ensuite, l'État n'est capable d'une autre chose, c'est le pondre de la norme. Je vous souhaite du plaisir si vous souhaitez lire et décrire sur le zinc, sur la définition de l'artificialisation..

On sait très bien, quand on lit tous les manuels de planification, ce n'est pas inutile de planifier, encore moins d'avoir une vision de son territoire. Encore faut-il concerter, associer, dialoguer. Ça, ils l'ont pas fait. Encore faut-il accompagner – Jean-François l'a dit à plusieurs reprises – accompagner les élus locaux, c'est-à-dire leur donner les outils, les financements, la fiscalité, ce qu'ils n'ont jamais fait non plus. Donc pondre des plans et des normes, oui. Accompagner et écouter, accompagner, non, toujours pas. Donc ce pays, on n'en a pas fini avec cette question-là. Elle est pourtant tellement centrale.

Je me permets de vous alerter sur les COP régionales, ce truc extrêmement cosmétique qui a été créé par le SGPE de travail général à la manif. Donc on installe des COP, c'est très sympathique, mais c'est quoi les COP ? On demande aux régions de mettre en œuvre des dizaines d'indicateurs de performance. mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, tous d'accord avec tout ça. Et finalement, l'État demande aux régions se comporter comme des certificateurs, des commissaires aux comptes qui vérifient si les toutes petites collectivités locales, avec ces bénévoles, respectent les indicateurs de performance.

Et on va faire dépendre le peu de financement qui reste du respect de ces indicateurs de performance. Quel est le modèle démocratique de ces peuples ? Parce qu'il y a des grandes messes qui donnent l'illusion d'une concertation, d'une participation des élus et du public. Mais ce n'est qu'une illusion. Parce que là aussi, les élus locaux ont l'impression que ça tombe dans l'eau, et que c'est fait sans eux. Donc rien que quand on leur demande de le faire, et en même temps, on ne les associe pas et on ne les accompagne pas.

C'est vraiment inextricable cette affaire. Donc merci, à l'Institut Valmy, de s'emparer de ce sujet, à un moment important de l'histoire.